



Fonds de renforcement des capacités des régulateurs

Rapport sur les enseignements tirés

CIR
Centre d'innovation
en matière de réglementation

Septembre 2022



Contents

Introduction	3
Enseignements tirés.....	3
Leçon 1 – Collaboration entre les intervenants fédéraux.....	4
Défis et occasions.....	5
Leçon 2 – Tirer parti des outils, données et expériences existants	5
Défis et occasions.....	6
Leçon 3 – Établir et s’assurer de l’expertise en la matière (EM)	6
Défis et occasions.....	7
Leçon 4 – Planification et gestion de projets correctement cadrés	8
Défis et occasions.....	8
Autres considérations	9
Conclusion	9
À propos du Centre d’innovation en matière de réglementation	10
Annexe A : Liste des projets soutenus au titre du Fonds de renforcement des capacités des organismes de réglementation	11

Introduction

Ce rapport documente les enseignements tirés par vingt-six initiatives du gouvernement du Canada qui ont été soutenues par le Fonds de capacité des régulateurs, administré par le Centre d'innovation en matière de réglementation (CIR) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada entre 2019 et 2022.

Annoncé pour la première fois dans l'énoncé économique de l'automne 2018, le Fonds de renforcement des capacités des organismes de réglementation (FRCOR) a été créé pour répondre aux appels du milieu des affaires du Canada, qui a exprimé son désir de voir une plus grande importance accordée aux considérations économiques et de compétitivité dans l'élaboration et l'application des règlements. Le gouvernement du Canada a engagé un financement pouvant atteindre 10 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les régulateurs dans ces efforts. (2019-2022).

Le FRCOR est administré par le CIR au sein du secteur des affaires réglementaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Dans le cadre du vaste programme de modernisation de la réglementation du gouvernement, le CIR favorise un cadre réglementaire fédéral qui soutient l'innovation et la compétitivité.

Pour aider les régulateurs à améliorer leur capacité à intégrer des considérations économiques et de compétitivité dans la conception et la mise en œuvre des réglementations, le FRCOR vise à :

- améliorer la capacité d'évaluer avec précision les incidences économiques des propositions de réglementation; et
- aider les régulateurs à concevoir et à administrer les réglementations d'une manière qui, dans la mesure du possible, facilite la croissance économique et la compétitivité.

Le FRCOR aide les ministères et organismes fédéraux à entreprendre des projets ou des initiatives, de portée variable, qui contribuent à l'amélioration de la capacité de réglementation. Il s'agit de soutenir les initiatives qui aideraient les régulateurs à concevoir et à administrer les réglementations d'une manière qui n'entrave pas la croissance économique et peut même la consolider. Les projets financés doivent en fin de compte contribuer à améliorer la compétitivité réglementaire dans leurs secteurs respectifs ou au-delà.

Enseignements tirés

Sur une période de deux ans, le FRCOR a soutenu vingt-six initiatives de douze ministères et organismes différents, pour un financement total de 8,92 millions de dollars (la description complète des projets figure à l'annexe A). Les projets ont été classés dans l'un des deux groupes suivants, en fonction de la manière dont ils soutiennent la capacité réglementaire pour la compétitivité :

1. **Basées sur l'analyse** – initiatives qui améliorent la compréhension de ce qui doit être fait pour améliorer la compétitivité du régime, et pour doter les régulateurs des compétences et des informations pertinentes; et
2. **Basées sur des solutions** – initiatives qui mettent en œuvre des solutions permettant de développer la capacité à administrer les règlements de manière plus rentable ou plus efficace, ce qui, à son tour, améliore la compétitivité du régime.

Les principales conclusions de ce rapport sont éclairées par les commentaires reçus lors d'un atelier sur les leçons apprises animé par le CIR avec les responsables du projet, qui s'est tenu le 16 août 2022, en plus des résultats du rapport final. Quatre leçons primordiales ont été établies :

1. Collaboration entre les intervenants fédéraux
2. Tirer parti des outils, des données et des expériences existants
3. Établir et s’assurer de l’expertise en la matière
4. Planification et gestion de projets correctement cadrés

Ces leçons servent à aider les candidats potentiels, actuels et futurs du FRCOR à naviguer et à relever les défis et possibilités liés à leurs projets.

Leçon 1 – Collaboration entre les intervenants fédéraux

Aux fins du présent rapport, la collaboration signifie coopérer et/ou participer à des activités, des projets et des initiatives. Les candidats au FRCOR qui connaissent des activités similaires dans l’écosystème fédéral peuvent contribuer à une plus grande efficacité des projets, réduire les efforts redondants et améliorer la coopération horizontale. Il a été noté que les candidats au FRCOR devraient collaborer avec les intervenants internes et externes comme un facteur critique pour le succès d’un projet. Cette collaboration a permis aux équipes de projet d’apprendre des expériences des autres, de cibler les risques avant de les rencontrer et d’établir des partenariats mutuellement bénéfiques. La collaboration au sein des ministères, ainsi qu’avec d’autres organisations fédérales, offre une perspective plus stratégique qui soutient des objectifs définis en commun et correspond aux priorités fédérales. Elle est recommandée, car elle offre des possibilités de rationaliser les activités réglementaires dans l’ensemble des organisations, réduisant ainsi la charge de conformité et augmentant la compétitivité réglementaire.

Le projet SIMPLER (Streamlining to Improve Mine Permitting by Leveraging Expertise and Resources) de l’équipe de CanmetMINES au sein de Ressources naturelles Canada (RNC) a noté que l’un des aspects de la réussite du projet serait une collaboration accrue entre les organismes fédéraux. Pour atteindre cet objectif, ils ont formé le Digital Streamlining Solutions Working Group (DSSWG) en avril 2021, afin d’améliorer la coordination entre les organismes gouvernementaux et les intervenants liés à l’exploitation minière. Le DSSWG recrute activement des participants d’autres organisations fédérales et encourage la communication et la mise à l’échelle des solutions numériques avec d’autres ministères. Le DSSWG a développé, de manière collaborative, un certain nombre d’outils pour faire avancer les possibilités d’une approche coordonnée, comme l’avancement des cas d’utilisation et la hiérarchisation des obstacles.

Il a été noté que la plupart des membres du DSSWG se sont engagés dans le groupe de travail en plus de leurs responsabilités habituelles, et que le projet aurait été mieux soutenu si les membres avaient eu plus de ressources sous forme de temps dédié pour participer. En outre, les avantages de la collaboration fédérale peuvent être maximisés si elle est établie dès le début du projet. Les enseignements du projet, qui seront importants pour tout service impliqué dans l’octroi de permis pour de grands projets de ressources naturelles, continueront d’être promus et diffusés au fur et à mesure que l’orientation de la collaboration future sera développée. Envisager l’engagement et la collaboration au-delà du cycle de vie d’un projet, et entretenir ces relations de manière mutuellement bénéfique, permettra à l’équipe du projet d’accéder à un réseau plus large et mieux défini qui pourra être utilisé pour faire progresser SIMPLER par l’entremise du DSSWG, ainsi que les projets actuels et futurs des membres.

Défis et occasions

Les défis comprennent :

- Les contraintes de capacité et les difficultés à identifier et à établir des liens avec d'autres régulateurs fédéraux qui ont entrepris des projets similaires ou qui tentent de relever des défis similaires.
- Des méthodes désorganisées et incohérentes pour accroître la visibilité des projets ou faire connaître les nouvelles initiatives.

Les occasions comprennent :

- Tirer parti des plateformes existantes pour la collaboration fédérale; par exemple, la Communauté des régulateurs fédéraux (CRF), OutilsGC, les communautés de pratique, les comités et les groupes de travail qui se consacrent à la collaboration sur des projets et des initiatives innovants.
- Développer des processus et des ressources cohérents à l'échelle de l'entreprise pour rendre la collaboration plus accessible aux régulateurs et produire des gains d'efficacité (p. ex., une gouvernance unifiée des données, un vocabulaire commun pour les projets et des processus familiers et transparents pour demander ou diffuser des renseignements).
- Consacrer du temps à l'identification et à la participation aux activités de collaboration liées au projet et considérer ces activités comme faisant partie, plutôt qu'en plus, des responsabilités courantes.

Leçon 2 – Tirer parti des outils, données et expériences existants

Tirer parti des outils, des données et des expériences existants peut permettre de gagner du temps et de réduire les coûts par rapport à un développement indépendant. Les enseignements tirés des activités précédentes peuvent orienter l'équipe de projet et permettre au projet de contribuer à une initiative, une base de données ou un référentiel existants. Les projets qui mettent l'accent sur le développement d'outils doivent tenir compte de l'évolutivité et de la connectivité avec d'autres projets et outils afin d'assurer la cohérence des outils utilisés dans la communauté fédérale.

Le fait de puiser dans les sources existantes peut également favoriser l'adhésion des principaux intervenants, comme la direction, la GI/TI et les services généraux, car cela démontre la viabilité des projets et peut produire des synergies. Il a été noté que des relations solides avec les intervenants concernés étaient nécessaires pour permettre cette leçon, par exemple en ayant des entrepreneurs qui connaissent le sujet ou le

Le projet de Transports Canada visant à établir de nouvelles méthodes d'essai pour évaluer la sécurité des nouvelles technologies de véhicules et soutenir la conception de la réglementation en matière de sécurité routière est passé, dès le début du plan de projet, de la proposition d'une approche de développement à l'exploitation des possibilités existantes et à la contribution aux travaux en cours des organismes internationaux de normalisation. Le fait de tirer parti des travaux existants et d'y contribuer a permis à l'équipe chargée des projets de poursuivre son engagement et sa collaboration avec un certain nombre de groupes de travail internationaux, notamment les Nations unies, la SAE (anciennement la Society of Automotive Engineers) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le partenariat avec des experts en normes et réglementations était essentiel pour garantir que le travail sur les normes soutenu par le projet puisse être référencé dans les réglementations futures.

domaine et en travaillant avec l'industrie pour cibler les impacts liés à l'adoption d'outils similaires. La poursuite du développement des outils et projets existants dans un cadre cohérent et homogène consolide la compétitivité de la réglementation, car elle réduit les possibilités d'outils et de ressources concurrents ou divergents, tout en sensibilisant le régulateur au contexte réglementaire plus large qui peut avoir un impact sur les intervenants.

Défis et occasions

Les défis comprennent :

- Absence de processus commerciaux normalisés, communs et cohérents permettant de partager ou de collecter des renseignements entre les organisations, et éventuellement au sein des organisations.
- Difficultés à identifier et à accéder aux personnes-ressources appropriées ou au matériel de projet, en particulier pour les projets non annoncés en dehors de sa propre organisation.
- Les obstacles procéduraux au partage des renseignements et des données entre les ministères, en particulier pour les développements initiaux (p. ex., les pratiques de gestion des données des ministères nécessitant l'approbation de la direction peuvent entraîner des retards ou des adaptations considérables).

Les occasions comprennent :

- Établir de solides relations, dès le début du cycle de vie du projet, avec les intervenants qui peuvent donner des conseils sur les activités existantes et contribuer à améliorer la valeur grâce à une participation accrue (c.-à-d. un *effet de réseau*).
- Une meilleure connaissance et une plus grande visibilité des projets existants sur des sujets comparables ou utilisant des approches similaires favoriseraient la collaboration pour l'élaboration des projets, et offriraient des possibilités d'apporter des gains d'efficacité, de réduire les doubles emplois et d'améliorer les initiatives fédérales horizontales.

Leçon 3 – Établir et s'assurer de l'expertise en la matière (EM)

La constitution d'une équipe de projet pluridisciplinaire disposant d'un éventail de compétences pertinentes a souvent été considérée comme un facteur essentiel pour garantir le bon déroulement d'un projet. La diversité des origines, de l'expertise et des perspectives a favorisé des discussions dynamiques sur le développement et la mise en œuvre du projet et a contribué à une plus grande transparence et visibilité. Il est recommandé aux demandeurs de FRCOR d'identifier et de travailler avec les experts concernés afin de s'assurer que ces EM ne sont pas surchargés, en particulier si la même ressource soutient plusieurs projets simultanés.

Le fait d'impliquer un échantillon représentatif d'EM et de faciliter les discussions entre les experts en matière de technique, de services aux entreprises, de politique et de réglementation peut orienter le développement d'un projet de manière plus complète que si chaque EM abordait le sujet individuellement. Ces EM peuvent également être en mesure de cibler et de tirer parti d'activités ou d'expériences similaires d'autres projets dont elles pourraient avoir connaissance ou auxquels elles pourraient participer. Il a été noté que les équipes de projet devraient tenir compte des préjugés perçus et faciliter des discussions

transparentes et factuelles afin de maintenir l'accent sur les composantes techniques et non techniques de la discussion.

L'analyse d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) des obstacles réglementaires ayant une incidence sur le développement du biogaz agricole visait à mieux comprendre les obstacles réglementaires à la digestion anaérobie. L'étude a permis de formuler des recommandations sur la façon de surmonter ces obstacles et de créer un environnement réglementaire favorable à l'échelle du Canada qui soutiendrait le secteur du biogaz agricole. Comme les règlements pertinents étaient pour la plupart provinciaux, l'équipe du projet a travaillé avec les intervenants de l'industrie et les régulateurs provinciaux en tant qu'experts techniques et réglementaires pour éclairer l'analyse et les recommandations, ainsi qu'avec les partenaires fédéraux.

Cet engagement continu a été considéré comme la clé du succès de l'étude, qui prévoyait à l'origine un outil de navigation réglementaire, mais a constaté que d'autres outils et approches seraient plus efficaces et potentiellement moins coûteux à concevoir et à mettre en œuvre. Ces autres outils et approches comprennent une collaboration accrue en matière de réglementation, l'éducation et des recommandations politiques qui amélioreraient les processus réglementaires et encourageraient le développement du biogaz agricole.

Défis et occasions

Les défis comprennent :

- Manque de connaissances héritées, telles que les origines contextuelles de la genèse du projet, au sein des équipes de projet, qui ne sont pas facilement transférables, ce qui entraîne une courbe d'apprentissage abrupte pendant le développement.
- Si les experts sont externes, il faut s'assurer que la ressource contractuelle peut participer et s'adapter si le projet évolue.
- Identifier les EM appropriées et y accéder en temps utile, notamment lorsque les équipes de projet ne sont pas conscientes de ces lacunes en matière de connaissances lors des étapes de planification.

Les occasions comprennent :

- Constituer des équipes multidisciplinaires par défaut; intégrer l'expertise nécessaire tout au long du cycle de vie du projet en identifiant les ressources expertes appropriées, qu'elles soient internes ou externes, qui sont nécessaires et en prenant les mesures pour les engager dès que possible.
- Travailler avec la haute direction, la GI/TI et la passation de marchés pour s'assurer que l'équipe de projet est capable de s'adapter à des besoins concurrents ou à des circonstances changeantes en obtenant ou en accédant à des ressources spécialisées.
- Sensibiliser les organisations aux pratiques de gestion de projet, telles que les approches Agile, et à leur application (p. ex., le produit minimum viable).

Leçon 4 – Planification et gestion de projets correctement cadrés

Il est fortement recommandé, pour la réussite d'un projet, d'en définir correctement la portée dès le début, par exemple en formulant clairement le problème. Un cadrage précis permet d'établir des priorités lorsque l'on est confronté à des objectifs concurrents et à des ressources limitées, ainsi que d'obtenir l'adhésion des intervenants concernés. La haute direction, les groupes informatiques et les services internes de l'entreprise ont été identifiés comme des intervenants particulièrement importants à soutenir dès le début du développement d'un projet, car cela permet à l'équipe de projet de travailler sur les retards et les obstacles avec des personnes qui connaissent le projet. La portée d'un projet doit également tenir compte des liens avec d'autres initiatives, groupes ou activités, ce qui peut être utile pour obtenir un soutien en faisant correspondre différents projets à des objectifs communs. Ces considérations contribuent à la transparence organisationnelle d'un projet et à son succès continu. Cela est particulièrement vrai dans le cas d'initiatives transformationnelles ou de cycles de vie longs, car ces partisans peuvent les promouvoir et les faire progresser parallèlement à leurs propres projets. Les régulateurs sont encouragés à consulter les experts en planification et en gestion de projet au sein de leur propre organisation avant de lancer un projet.

Le projet du Conseil canadien des normes (CCN) [une société d'État faisant partie du portefeuille d'Innovation, science et développement économique (ISDE)] visant à moderniser l'outil de surveillance des normes dans les règlements (SNR) a proposé d'améliorer l'accès des régulateurs aux normes pertinentes et aux renseignements sur l'évaluation de la conformité. L'équipe de projet doit prendre en compte les besoins du régulateur et déterminer comment la SNR pourrait répondre à ces besoins. L'équipe a appris dès le début du projet qu'elle devait mieux comprendre l'architecture des données et planifier une nouvelle architecture des données comme base de la SNR modernisée.

L'une des façons dont le responsable de projet a pu intégrer ces enseignements dans le plan de projet a été d'incorporer le concept de gestion de produit des « histoires d'utilisateurs », une description en langage commun des perspectives et des besoins de l'utilisateur final. Bien que l'équipe de projet ait été en mesure de cibler les compétences, les connaissances et les caractéristiques essentielles pour la SNR modernisée, il a été noté qu'un soutien supplémentaire dans la phase de lancement du projet aurait pu établir qu'une évaluation des besoins des utilisateurs était nécessaire pendant la planification du projet. Il a également été noté que si l'on mettait davantage l'accent sur la planification technique, l'équipe de projet disposerait des connaissances nécessaires pour prendre des décisions plus éclairées plus tôt dans le cycle de vie du projet. Enfin, la planification autour de définitions précises des étapes du projet et l'octroi de temps aux experts techniques pour examiner et scruter les étapes du plan de projet peuvent améliorer les résultats du projet.

Défis et occasions

Les défis comprennent :

- Les retards liés à la longueur des processus d'approvisionnement, qui peuvent également avoir un impact sur la capacité à dépenser les fonds dans l'exercice financier alloué (note : les fonds du FRCOR ne peuvent pas être restitués au CIR).
- Déterminer la séquence et le calendrier appropriés par rapport aux activités dépendantes ou simultanées; par exemple, les retards dans l'obtention des signatures ministérielles pour le protocole d'entente (PE) empêchant la distribution des fonds selon le calendrier prévu.

- Le manque de validation lié aux jalons et à la garantie que les exigences sont toujours valables, ce qui peut contribuer à la dérive de la portée ou à la modification des exigences d'un produit minimum viable.

Les occasions comprennent :

- Examen, dans le cadre du plan de projet, de la possibilité d'utiliser le financement du FRCOR pour couvrir les coûts salariaux (comme le permettent les politiques de l'organisme demandeur).
- Intégrer une certaine souplesse dans le plan du projet pour les étapes à haut risque; par exemple, inclure des considérations de temps et de budget supplémentaires liées à des priorités concurrentes ou à des demandes informatiques de EM individuelles.
- L'intégration d'une approche multidisciplinaire au niveau du projet et au début de la phase de planification, qui peut éclairer les approches holistiques, comme l'optimisation de la cartographie du parcours de l'utilisateur par l'entremise des cadres de décision existants.

Autres considérations

Chacun de ces enseignements dépend des autres à des degrés divers; la collaboration, l'exploitation des ressources existantes, une bonne planification et l'obtention d'une expertise appropriée se consolident mutuellement dans le cadre d'une approche holistique du développement et de la mise en œuvre réussis d'un projet. La transparence est un autre facteur que les candidats au FRCOR doivent intégrer tout au long du cycle de vie de leur projet, car elle contribue à faire connaître le projet et à lui donner de la crédibilité. Il est recommandé aux participants au FRCOR de discuter en permanence des défis et des possibilités entre eux et avec les intervenants concernés. Le renouvellement du financement du FRCOR par le CIR ainsi que du Fonds de dépenses d'expérimentation réglementaire offre également des possibilités pour les projets de graduation.

Conclusion

Les régulateurs opèrent dans des conditions d'exploitation qui évoluent rapidement et nécessitent des approches dynamiques avec une perspective pangouvernementale. Le mandat de l'énoncé économique de l'automne 2018 était de consolider la capacité des régulateurs fédéraux à élaborer et à mettre en œuvre des réglementations efficaces qui intègrent des considérations économiques et de compétitivité. En collaborant, en tirant parti des ressources existantes, en s'assurant de l'expertise appropriée et en planifiant et en gérant un projet de manière réfléchie, les régulateurs fédéraux seront mieux équipés pour répondre au rythme du changement tout en facilitant la croissance économique et la compétitivité réglementaire.

À propos du Centre d'innovation en matière de réglementation

Le Centre d'innovation en matière de réglementation travaille dans l'ensemble du gouvernement pour aider les régulateurs et le système réglementaire à suivre le rythme des avancées technologiques. Le gouvernement a annoncé la création de ce centre dans la [Déclaration économique d'automne 2018](#) afin de contribuer à améliorer l'environnement réglementaire des entreprises. Le centre fait partie du [Secteur des affaires réglementaires](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Contactez-nous à l'adresse cri-cir@tbs-sct.gc.ca

Annexe A : Liste des projets soutenus au titre du Fonds de renforcement des capacités des organismes de réglementation

#	Ministère / organisme :	Titre du projet	Description du projet	Financement
1.	Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	Étude d'impact de la <i>Loi sur la protection des obtentions végétales/UPOV' 91</i>	Le projet vise à mener une étude et à sensibiliser aux impacts économiques de la modification par le Canada de sa <i>Loi sur la protection des obtentions végétales (2015)</i> pour se conformer à la loi de 1991 de la Convention de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV' 91), en fournissant une protection consolidée de la propriété intellectuelle et des incitations à l'investissement.	75 000 \$ Septembre 2021 – mars 2022
2.	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Projet de recherche sur la normalisation de la réglementation et les règles en tant que code	Le projet vise à : <ul style="list-style-type: none"> - analyser et comparer les règlements et les rapports réglementaires d'ECCC afin d'élaborer un modèle et une méthodologie pour les règlements nouveaux et amendés et les exigences de rapport associées, dans le but d'uniformiser la terminologie et les exigences; et - développer des critères pour déterminer quels règlements peuvent être adaptés aux « règles en tant que code » ainsi que des moyens d'intégrer les principes des règles en tant que code dans la rédaction des règlements d'ECCC. 	60 000 \$ Septembre 2021 – mars 2022
3.	Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	Approche de codéveloppement pour la modernisation de la réglementation des semences	Ce projet vise à élaborer conjointement des réglementations modernisées sur les semences à partir de recommandations consensuelles et impartiales élaborées avec divers intervenants qui ont souvent des points de vue/objectifs divergents, ainsi qu'à évaluer avec précision les impacts économiques cumulatifs des modifications réglementaires. Le groupe de travail sur la modernisation de la réglementation des semences a été formé en 2019 pour examiner le système de réglementation des semences du Canada et proposer des pistes potentielles de modernisation et d'amélioration, avec pour résultat souhaité des recommandations fournies à l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour qu'elle en tienne compte dans sa révision du <i>Règlement sur les semences</i> .	175 000 \$ Septembre 2021 – mars 2022

Fonds de renforcement des capacités des régulateurs – Rapport sur les enseignements tirés

4.	Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	Étude sur la navigation réglementaire	Le projet étudiera les obstacles réglementaires qui ont un impact sur le développement des projets de biogaz agricole, mettra en évidence les besoins d'orientation ou de correspondance réglementaire nécessaires et identifiera les outils potentiels pour aider les petites et moyennes entreprises à s'orienter dans les réglementations afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs environnementaux et économiques.	205 000 \$ Septembre 2021 – mars 2022
5.	Ressources naturelles Canada (RNC)	Application Web de planification d'inspection basée sur le risque	Ce projet vise à développer une application Web (app) de planification des inspections pour soutenir l'administration du programme d'inspection de conformité et de restauration en vertu de la <i>Loi sur les explosifs</i> . L'application permettrait d'optimiser la planification des inspections, contribuant ainsi à l'efficacité des flux de travail, à l'augmentation de la transparence réglementaire et à la garantie que les réglementations n'entravent pas la compétitivité.	275 000\$ Mai 2021 – mars 2022
6.	Conseil national de recherche Canada (CNRC)	Codes basés sur le rendement	Ce projet vise à mener une série d'activités de mobilisation des intervenants internationaux et nationaux, y compris la formation d'un consortium canadien sur les codes basés sur le rendement (CBR) pour conseiller l'approche canadienne des codes de construction basés sur le rendement. Ce projet cofinancé avec le CNRC est une tâche (phase 2, tâche 2) d'un projet plus vaste qui vise à étudier la faisabilité et à éclairer les décisions relatives à l'élaboration et à l'introduction d'une nouvelle voie de conformité fondée sur le rendement dans les futures éditions du <i>Code national du bâtiment</i> (CNB), dont la publication est prévue en 2030.	302 000\$ Mai 2021 – mars 2022
7.	Innovation, science et développement économique (ISDE) – Conseil canadien des normes (CCN)	Modernisation de l'outil de surveillance des normes dans la réglementation	Ce projet vise à développer une analyse de rentabilité pour la conception d'un outil logiciel modernisé de surveillance des normes dans la réglementation (SNR) pour surveiller les normes référencées dans les règlements fédéraux, afin d'accroître la capacité des régulateurs à accéder à ces normes et d'aider à résoudre le problème des références obsolètes aux normes.	226 000\$ Mai 2021 – mars 2022
8.	Ressources naturelles Canada (RNC)	Exploration de l'utilisation de la technologie pour rationaliser l'exploration et la production minières	Le processus actuel d'approbation des projets miniers est complexe et inefficace, la charge qui en résulte ayant un impact négatif important sur l'industrie et remettant en cause l'application du régime réglementaire. Ce projet consiste à entreprendre diverses activités afin de trouver un outil numérique qui rationaliserait le processus d'approbation des projets miniers, puis à mettre en œuvre et à adopter l'outil établi.	634 000\$ Octobre 2020 – mars 2022

Fonds de renforcement des capacités des régulateurs – Rapport sur les enseignements tirés

9.	Innovation, science et développement économique (ISDE)	Service centralisé permettant aux régulateurs d'émettre et de consommer des justificatifs d'identité numériques	Le projet prévoit la mise en place d'un prototype de service centralisé pour l'émission et la vérification des justificatifs d'identité numériques et son test auprès des régulateurs et des entreprises. Les résultats contribueraient aux travaux futurs sur l'infrastructure de confiance numérique du Canada, comme le pilotage du service centralisé d'émission et de vérification des justificatifs d'identité numériques dans tous les régimes réglementaires.	2 300 000 \$ Octobre 2020 – mars 2022
10.	Communauté des régulateurs fédéraux (CRF)	Renforcement de la capacité d'analyse coûts-avantages (ACA) au sein du gouvernement du Canada	Ce projet comprend l'élaboration d'une formation de niveau avancé en analyse coûts-avantages (ACA) (c.-à-d. l'élaboration d'un programme de certificat en ACA en partenariat avec une institution universitaire) ainsi que l'élaboration d'un plan pour guider la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement et de maintien en poste des ACA pour le gouvernement du Canada.	290 000\$ Octobre 2020 – mars 2022
11.	Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)	Évaluation par un tiers de l'aptitude du cadre réglementaire de la CCSN à accepter une demande de permis pour un réacteur à fusion	Ce projet consiste à faire appel à un soutien externe afin d'examiner le cadre réglementaire de la CCSN et d'évaluer son état de préparation à la technologie de fusion. S'ils sont couronnés de succès, ces travaux aideront la CCSN à recevoir et à traiter avec succès les demandes de permis pour les réacteurs à fusion.	250 000\$ Octobre 2020 – mars 2022
12.	Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)	Plateforme de résolution en ligne	En mettant en place une plateforme de résolution des litiges en ligne, ce projet permettra une mise en conformité et une application rapide, efficace et rentable pour les régulateurs et les entités réglementées dans le cadre du nouveau régime d'équité salariale.	180 000\$ Octobre 2020 – mars 2022
13.	Transports Canada (TC)	Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR) et portail	Ce projet consiste à élaborer et à mettre en œuvre un cadre d'analyse de l'impact cumulatif de la réglementation afin d'analyser l'impact de la réglementation des transports sur différents secteurs industriels; cela pourrait en fin de compte soutenir la création d'un portail en ligne qui rendrait les renseignements sur l'impact cumulatif de la réglementation accessibles au public et consultables.	1 125 953 \$ Octobre 2020 – mars 2022
14.	Transports Canada (TC)	Établir de nouvelles méthodes d'essai pour évaluer la sécurité des nouvelles technologies des véhicules et soutenir la conception de la réglementation en	Afin d'éclairer le développement futur de la réglementation autour des nouvelles technologies automobiles, telles que les technologies de sécurité des véhicules connectés et automatisés, ce projet développera des essais virtuels basés sur la simulation afin d'évaluer de nouvelles méthodes de validation pour les technologies automobiles émergentes, et effectuera des essais physiques des technologies automobiles avancées.	900 000 \$ Octobre 2020 – mars 2022

Fonds de renforcement des capacités des régulateurs – Rapport sur les enseignements tirés

		matière de sécurité routière		
15.	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Développement d'activités de capacités de prospective	Ce projet comprend une série d'activités complémentaires visant à soutenir la consolidation des capacités d'analyse prospective au sein de l'ECCC. Cela comprend la formation d'analystes politiques, l'examen des documents d'orientation politique afin d'identifier et d'intégrer les considérations de prospective tout au long du cycle politique, et la réalisation d'exercices pratiques de prospective appliquée avec les secteurs de programme.	180 000 \$ Octobre 2020 – mars 2022
16.	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Outil de découverte de la réglementation	Le projet vise à développer et à mettre en œuvre un outil de découverte de la réglementation afin d'améliorer l'accès aux renseignements sur les réglementations fédérales. Il s'agit de mener des consultations pour cibler les besoins des régulateurs et des intervenants, de cibler et de collecter les métadonnées réglementaires, et enfin de développer un outil public, basé sur le Web et consultable.	250 000 \$ Octobre 2020 – mars 2022
17.	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Inventaire national des rejets de polluants (INRP) – Outil de téléchargement en masse et de vérification des données	L'INRP recueille et publie des renseignements sur les rejets, les éliminations et les transferts de plus de 320 polluants provenant de plus de 7 500 installations au Canada. Ce projet permettra aux propriétaires ou exploitants d'installations de soumettre leurs données plus rapidement, plus efficacement et plus précisément en développant une alternative à la saisie manuelle des données actuellement requise. Plus précisément, ce projet implique le développement d'un outil qui permettrait la soumission de tous les points de données dans un seul fichier ainsi que la vérification du contrôle de la qualité.	120 000 \$ Octobre 2020 – mars 2022
18.	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Données environnementales accessibles, opportunes, utilisables et gérées – Analyse de rentabilisation	L'ECCC développera l'analyse de rentabilité d'un projet plus large qui vise à créer de multiples solutions opérationnelles, y compris un portail de documents pour permettre les rapports réglementaires électroniques et la soumission de documents pour toutes les soumissions à l'ECCC.	539 000 \$ Octobre 2020 – mars 2022

Fonds de renforcement des capacités des régulateurs – Rapport sur les enseignements tirés

19.	Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)	Soutien pour permettre l'amélioration de l'évaluation des coûts des réglementations nucléaires et augmenter la capacité d'évaluation des coûts des réglementations internes	Ce projet consiste à entreprendre une étude détaillée des coûts d'un examen réglementaire en cours et des orientations connexes, suivie de l'élaboration d'outils et d'une formation pour aider le personnel de la CCSN à établir une expertise interne en matière de coûts.	75 000 \$ Octobre 2020 – mars 2021
20.	Innovation, science et développement économique (ISDE) – Conseil canadien des normes (CCN)	Utiliser l'évaluation de la conformité pour tester l'IA (intelligence artificielle)	Le CCN jettera les bases d'un prototype de programme d'évaluation de la conformité par un tiers accrédité par le CCN pour mettre à l'essai l'intelligence artificielle au Canada, en établissant des partenariats avec les intervenants (c.-à-d. les régulateurs, les développeurs d'IA des EM et les organismes d'évaluation de la conformité) et en élaborant les exigences du prototype.	80 000 \$ Octobre 2020 – mars 2021
21.	Innovation, science et développement économique (ISDE) – Bureau de la concurrence	Boîte à outils pour l'évaluation de la concurrence	Après avoir élaboré un prototype de boîte à outils d'évaluation de la concurrence qui permettrait aux régulateurs d'évaluer les impacts potentiels de leurs propositions réglementaires sur la concurrence, le Bureau de la concurrence organisera un atelier et des séances ciblées pour solliciter les commentaires des régulateurs et réviser la boîte à outils en conséquence.	133 250 \$ Octobre 2020 – mars 2021
22.	Santé Canada (SC)	Analyse des modèles incitatifs pour soutenir le développement et la soumission de médicaments pédiatriques au Canada	Ce projet vise à analyser le succès et/ou les lacunes des mesures incitatives pédiatriques actuels du Canada prévus à l'article C.08.004.1 du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i> (RAD), pour contribuer à l'élaboration de nouveaux modèles incitatifs qui seront utilisés pour soutenir la mise en œuvre d'une nouvelle disposition pédiatrique dans le RAD. Pour effectuer ce travail, ce projet s'efforce également d'obtenir les réactions et les idées de l'industrie sur les modèles incitatifs qui seraient significatifs pour elle.	252 000 \$ Novembre 2021 – mars 2022
23.	Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)	Évaluation des cas de sûreté potentiels sur l'utilisation de cas d'intelligence artificielle de sûreté dans l'industrie nucléaire canadienne	Ce projet consiste à faire appel à des services consultatifs d'experts pour élaborer un plan d'action en matière d'intelligence artificielle, après examen de ce qui suit : - les renseignements nécessaires à la démonstration d'un dossier de sûreté pour l'utilisation de l'IA dans les activités nucléaires autorisées; et - évaluation des défis potentiels d'un contrôle réglementaire efficace.	225 000 \$ Novembre 2021 – mars 2022

Fonds de renforcement des capacités des régulateurs – Rapport sur les enseignements tirés

24.	Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	Analyse juridique de la <i>Loi sur la protection des obtentions végétales/UPOV</i> 91	Ce projet vise à réaliser une étude juridique comparative et une analyse examinant la législation sur la protection des obtentions végétales d'autres pays qui sont parties contractantes à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). En particulier, l'étude examinera les pays qui ont mis en œuvre des systèmes améliorés de rémunération équitable (pour indemniser les sélectionneurs/innovateurs) qui encouragent l'investissement et l'innovation dans la sélection végétale, ce qui, à son tour, amplifie les avantages économiques et de compétitivité à travers les chaînes de valeur des cultures. L'analyse juridique comparative sera également utilisée pour contribuer aux options possibles pour le Canada, d'exercer le pouvoir de réglementation en vertu de l'article 75 (1) (I.1) et (I.2) de la <i>Loi sur la protection des obtentions végétales</i> , afin d'améliorer la perception des redevances par le titulaire du droit d'obtention et d'exclure certains types de cultures (hybrides et variétés reproduites asexuellement) du « privilège/exception des agriculteurs ».	25 000 \$ Février 2022 – mars 2022
25.	Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	Analyse des obstacles réglementaires et non réglementaires au commerce intérieur de la viande rouge au Canada	Ce projet vise à analyser les défis réglementaires et non réglementaires du commerce intérieur de la viande rouge au Canada afin d'informer une voie à suivre pour améliorer les possibilités de croissance économique dans ce secteur. Cela soutiendrait l'objectif à long terme consistant à renforcer le commerce sans compromettre la sécurité alimentaire ou les possibilités et obligations en matière de commerce international.	25 000 \$ Février 2022 – mars 2022
26.	Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	Analyse des systèmes mondiaux permettant le commerce intérieur de la viande	Ce projet vise à analyser les systèmes réglementaires internationaux pertinents (États-Unis, Union européenne, Australie, etc.) contenant des caractéristiques ou des programmes qui facilitent le commerce intérieur de la viande rouge. Le but de l'exercice serait d'établir les facteurs clés et leur applicabilité au contexte canadien et de soutenir l'objectif à long terme d'améliorer le commerce intérieur sans compromettre la sécurité alimentaire ou les possibilités et obligations en matière de commerce international.	20 000 \$ Février 2022 – mars 2022
			Financement total	8,92 M \$